Image not found or type unknown

Annulation d'un bail sur logement amianté

Par **David LM**, le **04/09/2017** à **01:15**

Je viens de signer un contrat de location plus état des lieux pour un appartement qui s'avère être partiellement amianté.

Pour plusieurs raisons que je vais énoncer ci dessous, je souhaite quitter ce logement que j'ai obtenu en date du 01/09/2017 tout en récupérant l'intégralité des frais engagés.

Mes questions sont les suivantes :

1. Sur le palier de l'appartement j'ai remarqué un trou au plafond avec ce qui semble être en toute évidence de l'amiante friable : n'étant pas mis au courant lors de l'état des lieux, et le palier de l'appartement étant inhérent à celui-ci, peut-on parler de vice caché et cela entraînerait-il donc la nullité du bail ?

2. À noter en plus de cela que l'installation électrique du logement est notifiée sur le bail comme étant dangereuse. Cela dit le mandataire a prévu des travaux de mises en conformité mais pour le moment j'habite donc un logement qui présente des risques électriques.

Je vous remercie par avance si vous pouvez m'éclairer sur ces points et sur les actions à établir.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés